

ORGANISME DE FORMATION
BERNARD FERRU
n°11 78 81056 78
Siret n°333 573 319 00022
36, rue du docteur Maurer
78630 ORGEVAL
Tél. (+33) 01 39 75 09 06



Bernard FERRU
Ostéopathe D.O.
Formateur n° 1.1 78 81056 78
36, rue du docteur Maurer
78630 ORGEVAL
osteobferru@gmail.com
www.osteopathie-bf.com

Informations (Octobre 2020)

Eléments disponibles sur le site : "www.osteopathie-bf.com"

Prérequis

Les formations sont réservées exclusivement aux ostéopathes D.O. Français diplômés d'un collège français agréé par l'état et possédant un numéro valide d'exercice professionnel.

Fourniture obligatoire d'un numéro de SIRET ou ADELI.

Elles sont aussi ouvertes aux ostéopathes non Français remplissant les conditions similaires.

Les étudiants en fin de formation en ostéopathie dans un collège Français agréé par le ministère de la santé, ou étranger selon les mêmes conditions, peuvent accéder aux formations. Ils bénéficient d'un tarif préférentiel. Le nombre de place en est limité à 4 par formation.

Les titulaires d'un D.U. (Diplôme Universitaire) d'ostéopathie, ne sont pas éligibles aux formations, leur niveau de formation étant insuffisant pour pouvoir suivre correctement les formations proposées.

Objets des formations

- Buts des formations

Les formations proposées ont pour but de développer la compétence professionnelle des ostéopathes dans les domaines spécifiques de la fertilité, la grossesse, l'accouchement et le post partum, ainsi que dans l'approche holistique professionnelle, en fonction du thème de chaque formation.

- Objectifs pédagogiques des formations

Le processus pédagogique des formations s'établit comme suit :

- Rappels de connaissances anatomiques, physiologiques, pathologiques ciblées, en fonction du thème de la formation, pour pouvoir définir les particularités propres à chaque patient en les identifiant.
- Synthèse des informations pour pouvoir comprendre chaque cas et choisir le traitement le plus adapté en acquérant les éléments contre-indications à la prise en charge ostéopathique.
- Application directe par acquisition des outils techniques ostéopathiques (tests et techniques spécifiques) pour mettre en œuvre une pratique opérationnelle correspondante.
- Analyse des éléments techniques proposés, avec des échanges critiques constructifs, et la possibilité de les tester lors des nombreuses séquences de pratiques.
- Synthèse exhaustive de tous les éléments pédagogiques enseignés pour pouvoir les assembler et composer l'approche la plus holistique possible lors de séquences dédiées en fin de formation.

- Evaluation, à chaud et à froid, de l'ensemble de la formation pour estimer la qualité des éléments apportés et juger à distance de leur efficacité en cas de mise en application professionnelle.

Dates des formations

Délais d'accès : (voir page Dates des formations du site)

Les dates des formations sont consultables sur la page dates des formations du site.

Elles sont mises à jour régulièrement.

Une seule date de formation est proposée pour chaque thème de formation. Une nouvelle date de formation n'est mise en place que lorsque la formation programmée antérieurement est passée.

Sur la page dates des formations sont également proposées des dates de formation qui ne sont pas organisées par « l'organisme de formation BERNARD FERRU », mais par d'autres organismes de formation.

L'inscription à ces formations doit se faire en contactant les organismes organisateurs de ces formations directement. Il est possible d'utiliser les liens correspondants pour accéder aux sites internet de ces organismes.

Pour une demande particulière de formation sortant du cadre défini, merci de me contacter directement.

Lieu des formations

Les formations sont dispensées dans les locaux de l'AFIPE 7 bis, impasse de l'Abbaye 78300 Poissy, qui est un ERP (Etablissement Recevant du Public) de 3ème catégorie adaptée aux normes handicapées.

En fonction des disponibilités des salles, elles peuvent aussi être dispensées dans les locaux du Parc de Béthemont, 12, rue du parc de Béthemont 78300 Poissy, qui est un ERP de 3ème catégorie adapté aux normes handicapées.

Accessibilité

Les établissements accueillant les formations sont aux normes d'accueil pour les personnes à mobilité réduite.

Ils possèdent un référent handicap formé pouvant être facilement en contact avec le référent handicap de l'organisme de formation

En cas de demande d'accès aux formations par une personne présentant un handicap, il est impératif que celle-ci le signale et le définisse lors de la pré-inscription pour que soit étudié son cas particulier.

Ses potentialités d'accueil peuvent ainsi être étudiées de manière personnelle en fonction du type et de l'importance du handicap.

Inscriptions

Les inscriptions se font en 2 temps :

- Le 1er est d'adresser par voie dématérialisée, ou par voie postale, une fiche de pré-inscription dûment remplie.

Délais : Après réception de la fiche de pré-inscription, l'envoi du dossier d'inscription est adressé par voie numérique au plus tard 48 heures après la réception.

Il n'est pas possible de réserver une place pour la formation suivante avant que la formation précédente ne se soit déroulée.

Les dates de celles-ci sont mises en ligne à l'issue de la formation programmée actuellement.
Les fiches de préinscription sont téléchargeables et imprimables. Elles sont remplissables uniquement informatiquement. Elles doivent être transmises exclusivement sous forme numérique exploitable informatiquement (fichier PDF).

Dès réception par l'organisateur de la fiche de pré-inscription correctement remplie, il est adressé en retour de courrier par voie dématérialisée :

- 1 - La convention de formation
- 2 - Un questionnaire des besoins
- 3 - Un questionnaire des acquis
- 4 - Le programme de la formation
- 5 - Le règlement de la formation
- 6 - Le parcours administratif de la formation
- 7 - Un didacticiel pour remplir la convention de formation
- 8 - Un didacticiel pour remplir les documents du dossier administratif
- 9 - Une fiche de renseignements pratiques pour la formation.
- 10 - Une fiche d'informations générales à propos des formations

Il faut renvoyer exclusivement et par voie dématérialisée et sous forme numérique :

- 1 - La convention paraphée et signée.
- 2 - Le questionnaire des besoins rempli complètement.
- 3 - Le questionnaire des acquis rempli complètement.

Et le chèque d'acompte de 100 € par voie postale.

Aucun dossier papier ne sera admis.

Ces documents doivent être adressés remplis complètement au minimum 1 mois avant le déroulement de la formation ou dans un délai de 5 jours pour les inscriptions dans le mois précédent la formation.

La convention paraphée et signée ainsi que les questionnaires des besoins et des acquis, dûment remplis, doivent être retournés par voie dématérialisée.

Le chèque d'acompte s'y rapportant est adressé par voie postale à : Bernard Ferru, 36, rue du docteur Maurer 78630 Orgeval.

Dès réception de tous les documents remplis correctement ainsi que du chèque d'acompte de 100 €, établi à l'ordre de Bernard Ferru, un mail de confirmation d'inscription est adressé par l'organisateur au demandeur, validant par là même son inscription.

Les conditions de rétractation sont notifiées dans la convention signée.

Rappel :

Les formations se déroulant dans les autres sites proposés, sont organisées par d'autres organismes de formation sous leur égide administrative.

Les inscriptions à ces formations se font en contactant directement ces organismes de formation référencés sur la page dates des formations.

Référents

- référent pédagogique = Bernard Ferru
- référent administratif = Bernard Ferru
- référent accessibilité = Bernard Ferru

- intervenant = Bernard FERRU Ostéopathe D.O. Formateur enregistré sous le N°1.1 78 81056 78 auprès du Préfet de la région d'Ile de France*

Tarifs

Le tarif par participant est de 540 € pour une formation à Poissy, pour les 3 jours (Polys actualisés et pauses compris)

Le tarif est dégressif sur les formations suivantes : 490 € pour la 2^{ème} formation et 440 € pour la 3^{ème} formation.

Il est possible de refaire les formations déjà effectuées en fonction des places disponibles (50% du tarif 1ère formation / poly mis à jour compris).

Un chèque de 100 € doit être adressé lors de l'inscription, avec la convention de formation signée, pour valider l'inscription.

Le règlement total de la formation s'effectue le premier jour de celle-ci.

Prise en charge financière des formations

Les formations sont agréées DATADOCK (N° agrément : 0051301)



Les formations sont donc éligibles de manière complète ou partielle par le FIF PL en fonction des critères d'attribution en vigueur définis par cet organisme.

La déduction fiscale des formations est possible à 2 niveaux. Consulter la page "prise en charge" du site « www.osteopathie-bfcom ».

Durée des formations

Les 3 formations proposées ont une durée de 21 heures de cours chacune réparties sur 3 jours consécutifs.

Programmes des formations

Les programmes des formations sont consultables en se rendant sur la page programme correspondante à chaque formation ou en cliquant sur les liens ci-dessous.

Ils sont téléchargeables et imprimables.

Il n'y a pas d'ordre spécifique pour effectuer les formations, mais commencer par celle « Ostéopathie Holistique » facilite grandement l'acquisition des 2 autres.

Toutes les formations sont basées sur l'acquisition et la mise en pratique de protocoles et techniques bio-tissulaires spécifiques non enseignées dans le cursus classique de formation des ostéopathes.

Le temps de séquences de training de pratique est au moins de 40% dans chaque formation.

Dans les formations sont proposées des séquences de consultations "in vivo".

Il est possible de recueillir des informations sur le déroulement concret, l'aspect qualitatif et le vécu des formations qui sont proposées. Il faut alors contacter les ostéopathes qui les ont déjà suivies et dont les coordonnées se trouvent sur la page du site "Trouver un Ostéopathe".

Règlement des formations

Il est téléchargeable et imprimable en cliquant sur le lien suivant.

La signature de la convention l'inscription implique systématiquement l'approbation du règlement des formations. Cet élément est précisé dans la convention de formation.

Procédures des formations

Matériel pédagogique

Les formations sont dispensées avec les moyens pédagogiques et techniques suivants :

- Présentation théorique en utilisant un support projeté type "Power point".
- Fourniture d'un polycopié couleur spiralé d'environ 150 à 200 pages en fonction des formations.
- Projection de films ou animations 3D à visées démonstratives et pédagogiques.
- Nombreuses séquences de pratique dirigées (environ 40 % du temps) sous forme de séquence de travail réciproque, sur tables ostéopathiques des participants, organisées sous forme de binômes avec encadrement permanent de l'intervenant.

Mise à disposition pour consultation d'une bibliographie adaptée au thème de la formation.

Pré-évaluation

Une pré-évaluation du niveau des participants est effectuée grâce à la fourniture par le stagiaire du questionnaire des besoins et du questionnaire des acquis lors de l'exécution du dossier d'inscription. Aucune inscription ne peut-être validée sans les questionnaires correctement remplis. Ces derniers permettent au formateur de situer le niveau des stagiaires et d'adapter le programme et sa pédagogie en fonction des demandes formulées dans le questionnaire des besoins, et du niveau de connaissance évalué par le questionnaire des acquis.

Evaluation

Lors de la formation une évaluation des capacités pratiques des participants est mise en œuvre individuellement lors des séquences de pratiques. Elle se traduit par une validation ou non des capacités du stagiaire à utiliser les bilans et techniques enseignés. Une non-validation de ces capacités pratiques entraîne une non-validation de la formation avec une non-attribution de l'attestation de fin de formation.

A la fin de l'action de formation, un QCM (Questionnaire de Choix Multiples) d'évaluation des acquisitions est mis en place lors de la dernière demi-journée de formation.

Il est réglementaire et obligatoire de s'y soumettre pour se voir remettre une attestation de présence (réglementaire + FIF PL).

En application de l'Article L.6353-1 du code du travail, une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action de formation, ainsi que les résultats des acquis de la formation est remise au stagiaire à l'issue de celle-ci.

Important :

Moyens de contrôle des résultats de l'action de formation

Même si le prérequis nécessaire pour valider l'inscription à la formation assure un socle de connaissance de base minimal pour pouvoir suivre la formation, chaque stagiaire doit impérativement remplir un questionnaire d'évaluation des acquis et un questionnaire des besoins, pour permettre d'effectuer une adaptation pédagogique du programme si nécessaire.

La fourniture de ces questionnaires dûment remplis est impérative pour pouvoir participer à la formation.

Au cours des séquences de pratique, une note sur 10 sera attribuée à chacun des stagiaires. A la fin de l'action de formation, un QCM (Questionnaire de Choix Multiples) d'évaluation des acquisitions est mis en place lors de la dernière demi-journée de formation.

Il est réglementaire et obligatoire de s'y soumettre pour se voir remettre une attestation de formation (réglementaire + FIF PL) et une attestation établie sous forme de diplôme, validant pédagogiquement celle-ci. Le QCM est noté sur 60 points. Avec les points de la note de pratique, 35/70 est la note minimale pour valider la formation.

En cas de validation l'attestation de formation est adressée au stagiaire après de la formation. Il peut comporter une mention :

- "Bien" pour une note située entre 35 et 44
- "Très bien" pour une note entre 45 et 59
- "Excellent" pour une note entre 60 et 70.

Les stagiaires qui obtiennent une note inférieure à 35 recevront une attestation simple de suivi de la formation. Les ostéopathes D.O. ayant validés la formation par une note de 35/60 au QCM, auront leurs coordonnées professionnelles référencées sur le site "www.ostéopathie-bf.com" rubrique "Trouver un ostéopathe" au titre des ostéopathes certifiés ayant suivi la formation avec succès. Tout ostéopathe est cependant libre de refuser son inscription, il doit simplement le signaler à l'organisme formateur.

En application de l'Article L.6353-1 du code du travail, une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action de formation, ainsi que les résultats des acquis de la formation sera remise au stagiaire à l'issue de celle-ci.